

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 29/11/2024 A PUYSMOYEN

PAGE 1/7

Présence des Membres du Comité de direction :

M. GRENET François Président

M. BOUARD Gilles, Président délégué

Mmes AYRAULT GUILLORIT Marie-Ange, CAIRAULT Océane, LOPEZ Valérie, MILLET Stéphanie, VEYSSY Catherine, MM. AUBLANC Serge, BARRAULT Jean-Claude, BLONDY Jonathan, CHRISTY Cédric, COLLONNAZ Brice, DARROMAN Jean-Jacques, DUBEAU Serge, ETHEVE Franck, FOUILLET Laurent, GUAGLIARDI Loreto, HONDELATTE Lilian, JOHNSON Timothée, LACOUÉ-NEGRE Michel, LAGARDE Bernard, LEYGE Marc, MICHELET Sylvain, SELLE Jean-François, SISSAOUI Mounir, TOURRETTES Adrien.

Excusés : Mme BARROT Pierrette, M. BASQ Stéphane, BONNET Jean-François, DARRIGUES Franck, GOUGNARD Alexandre, ROUGER Alain.

Assistent : Vanessa JUGE, Marie-Laure NADAL, Mme Béatrice MATHIEU (représente Stéphane BASQ, président du district de la Vienne), M. Jean-Luc BERTAUD (représente le Président du District des Deux Sèvres, M. Alain ROUGER), Christophe FUGERAY, Eric LESTRADE, Vincent VALLET, Jean-Claude MESSAGER, représentant élu des clubs nationaux, M. Jean-Luc BEY, Commissaire aux comptes de la LFNA.

L'«**élection des membres du Bureau du Collège des Présidents de district**» s'est tenue en amont de la réunion du Comité de direction.

Dans le respect des dispositions prévues à l'article 47 des Statuts de la FFF, une élection à bulletin secrets a été organisée.

Présidents de district présents : MM. AUBLANC Serge, BLONDY Jonathan, GUAGLIARDI Loreto, JOHNSON Timothée, LACOUÉ-NEGRE Michel, MICHELET Sylvain, SELLE Jean-François.

Pouvoirs : Mme BARROT à M. JOHNSON ; M. GOUGNARD à M. MICHELET ; M. ROUGER à M. SELLE.

Excusés : Mme BARROT Pierrette, M. BASQ Stéphane, BONNET Jean-François, GOUGNARD Alexandre, ROUGER Alain.

Candidatures reçues (binôme) : Titulaire : M. Timothée JOHNSON
Suppléant : M. Sylvain MICHELET

Résultat des votes : binôme élu à l'unanimité des voix (10 votants)

Le Président François GRENET souhaite la bienvenue à l'ensemble des présents pour cette 1^{ère} réunion du Comité de direction, élu le 9 novembre dernier.

Il présente l'ordre du jour et indique souhaiter rajouter deux sujets : la mise en place d'un audit financier ainsi que deux signalements. Ajouts validés à l'unanimité des membres présents.

Constitution du Bureau de Ligue

Rappel de la composition du Bureau (10 membres – cf article 14.1 des Statuts de la LFNA)

- le Président de la Ligue ;
- le Président Délégué ;
- le Secrétaire Général ou son adjoint ;
- le Trésorier Général ou son adjoint ;
- deux (2) membres du Comité de Direction
- quatre (4) Présidents de District (2 par secteur)

Sur proposition du Président François GRENET, sont élus en séance, à l'unanimité des membres présents :

- . Secrétaire Générale : Mme Catherine VEYSSY
- . Secrétaire Général *Adjoint* : M. Marc LEYGE
- . Trésorier Général : M. Laurent FOUILLET
- . Trésorier Général *Adjoint* : M. Franck ETHEVE
- . Deux membres du Comité de Direction : MM. ETHEVE et LAGARDE respectivement suppléant du Président de la Ligue et du Président délégué de la Ligue.
- . **quatre (4) Présidents de District (2 par secteur) :**

Rappel du Règlement :

« Les 4 Présidents de District peuvent être désignés par leurs pairs ou faute d'accord présenter une candidature individuelle. Dans tous les cas, la déclaration de candidature (groupée ou individuelle) doit être adressée au secrétariat de la Ligue par courrier en recommandé simple ou par mail avec accusé de réception, au plus tard 10 jours avant la date fixée pour la tenue du Comité de Direction qui procédera à l'élection. »

Six candidatures ont été reçues avant la date de fin de candidature fixée au 19 novembre 2024 minuit :

Pour le secteur Nord :

Stéphane BASQ (Président du district de la Vienne)
Timothée JOHNSON (Président du district de la Haute- Vienne)
Alain ROUGER (Président du district des Deux Sèvres)

Pour le secteur Sud :

Jonathan BLONDY (Président du district Dordogne Périgord)
Loreto GUAGLIARDI (Président du district des Landes)
Sylvain MICHELET (Président du district Lot et Garonne)

Un vote à bulletins secrets est organisé.

26 votants - Résultats des votes :

Secteur Nord : Stéphane BASQ : 19 voix
Timothée JOHNSON : 24 voix
Alain ROUGER : 7 voix
1 bulletin nul

Secteur Sud : Jonathan BLONDY : 19 voix
Loreto GUAGLIARDI : 25 voix
Sylvain MICHELET : 6 voix
1 bulletin nul

Les quatre Présidents de district qui intègrent le Bureau de la LFNA sont :

Stéphane BASQ
Timothée JOHNSON

Jonathan BLONDY
Loreto GUAGLIARDI

Appel du Comité de direction

Les membres du Comité de direction sont amenés à désigner celui d'entre eux qui sera habilité à exercer l'appel disciplinaire du Comité de direction.

Sur proposition du Président, Mme Catherine VEYSSY est désignée à l'unanimité des présents.

Timothée JOHNSON souhaite que le Comité puisse désigner également le membre du Comité habilité à saisir l'organe disciplinaire de 1^{ère} instance.

Après échange, il est décidé que ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité de direction, de même que la possibilité, pour le Comité de direction de la Ligue, de faire appel systématique des suspensions de 1 an ou plus, prises par les Commissions de discipline départementales.

Proposition de mise en œuvre d'un audit financier au sein de la LFNA

Dans le cadre de la nouvelle mandature et afin de gérer au mieux le budget de la Ligue, le Président propose aux membres du Comité de direction de mettre en place un audit financier.

L'ensemble des membres valide la proposition.

Clôture de l'exercice financier 2023-2024 – Intervention de M. Jean-Luc BEY, Commissaire aux comptes

Jean-Luc BEY, Commissaire aux comptes de la LFNA fait une présentation des comptes arrêtés au 30 juin 2024. Il est interrogé en séance par plusieurs membres du Comité de direction et apporte les précisions et explications nécessaires à la compréhension des documents présentés.

Au vu des récentes difficultés de trésorerie rencontrées par la Ligue, Laurent FOUILLET, nouvellement élu Trésorier général, souhaite la mise en place d'un budget de trésorerie.

M. BEY reconnaît que la charge de travail du service comptable est très conséquente et que l'apport d'un expert-comptable serait utile.

A l'issue de la présentation de M. BEY, Timothée JOHNSON précise qu'en l'absence de transmission des documents financiers en amont de cette réunion, il ne validera pas les comptes.

Sur proposition du Président -qui souhaite en toute transparence mettre l'ensemble des documents financiers à la disposition des membres du Comité- il est décidé en séance que les documents seront envoyés à l'ensemble des membres élus pour étude.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 29/11/2024 A PUYMOYEN

PAGE 4/7

Une nouvelle réunion du Comité de direction est d'ores et déjà fixée au mercredi 18 décembre, en visioconférence, afin de procéder à l'arrêté des comptes 2023-2024.
En conséquence, l'Assemblée Générale financière sera décalée en janvier 2025.

Pour poursuivre sur le sujet financier, François GRENET indique que la FFF a procédé cette semaine au versement d'une partie de la subvention qui avait été gelée par le COMEX lors de sa réunion du 18 avril 2024. En conséquence, la LFNA reversera les montants dus aux districts dans les meilleurs délais (reliquat des subventions 2023-2024).

Les Présidents de districts soulignent que la répartition des subventions qui leur sont versées est nébuleuse ; ils demandent que le versement soit accompagné d'un document détaillant les montants et leur correspondance.

M. Laurent FOUILLET, Trésorier Général, contactera les 12 trésoriers de district afin de clarifier le processus d'attribution.

Fonctionnement des Commissions Régionales

Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale, précise que les commissions actuelles sont maintenues jusqu'à la mise en place des nouvelles commissions début 2025.
Un appel à candidatures est en cours. Il sera clôturé le 20 décembre 2024.

Cas particulier de la C.R. Arbitrage :

Membres démissionnaires :

Samir ZOLOTA (arbitre en activité) et Nathalie LUCAS (membre n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage)

Afin de pourvoir à leur remplacement et de permettre à la Commission de fonctionner régulièrement, le Président propose les nominations suivantes (jusqu'à la mise en place des nouvelles Commissions début 2025) :

- arbitre en activité : Hakim MAHAOUDI
- représentant de club n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage : Béatrice MATHIEU
- représentant élu des arbitres au Comité de Direction : Cédric CHRISTY

⇒ Les membres du Comité de Direction valident ces propositions à l'unanimité de membres présents.

Mises à jour des effectifs « Observateurs » 2024-2025 :

Observateurs R2 : Candidature de Dominique CASSAGNAU en tant qu'observateur régional dans le groupe 4 des R2 à la place d'Antonio LEITAO, démissionnaire.

⇒ Les membres du Comité de Direction valident cette proposition à l'unanimité de membres présents.

Observateurs jeunes : Sadek BATTOU (24) - Gilbert BOSSE (24) - Jean-Christophe BRUNET (17) - Damien CHASTANG (19) - Claude CHEVALIER (40) - Philippe COLLIN (23) - Nicolas COPERTINO (17) - José DA SILVA (24) - Bruno DUPUIS (86) - Patrick GRENIER (33) - Patrick LAROCHE (87) - Fabrice NOIRAUT (79) - Jacques REYNAERT (47) - Franck SCHOEMAECKER (87)

+ les CTRA

+ les arbitres régionaux : Eric BELLANDI (47) - Enzo BORTOLATO (33) - Sébastien CHAIGNE (16) - Cédric CHRISTY (23) - Hakim MAHAOUDI (79) - Mattéo PERETTI (33) - Kévin ROSELIER (40) - Lucas SARDIN (33).

⇒ Les membres du Comité de Direction valident la liste précitée, à l'unanimité de membres présents.

Dotations - Remise aux clubs des Equipements Intersport

François GRENET revient sur les dotations Intersport commandées sous la précédente mandature et qui doivent être remises à l'ensemble des clubs, comme annoncé par le Président ENNJIMI.

Les remises seront organisées, sur chaque territoire, à partir de mi-janvier 2025.

Les Présidents de districts seront contactés par le service « aide aux clubs » afin de fixer ensemble le calendrier et les lieux de remise. Le volume de ces dotations leur sera précisé individuellement afin que le lieu de stockage à identifier soit adapté.

Indemnisation des officiels (arbitres, observateurs et délégués) – contrôles URSSAF

Consécutivement à un contrôle qu'elle a opéré au sein de la FFF, l'URSSAF impose de conditionner le remboursement des frais de déplacement sous forme d'indemnités kilométriques, à la fourniture d'un certificat d'immatriculation au nom du bénéficiaire ou à celui d'une personne appartenant à son foyer fiscal. Par ailleurs, les prises en charge sont modulées en fonction de la puissance fiscale du véhicule utilisé.

A ce jour, aucun district n'applique ces nouvelles dispositions.

La LFNA propose que ces modalités soient mises en œuvre dès le début de saison 2025-2026. Il appartiendra à chaque officiel de télécharger sur le « Portail de Officiels » les justificatifs relatifs au véhicule utilisé pour ses déplacements afin de percevoir ses indemnités.

Signalements

Le Comité de Direction s'est accordé sur le modus operandi à mettre en œuvre dans les hypothèses de signalements de licenciés à la Fédération Française de Football ayant commis une infraction pénale.

Sur le fondement de l'article 85 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, la Ligue, pour garantir la protection de l'intégrité physique et morale des licenciés, en particulier des mineurs et plus largement pour préserver l'ordre public, peut prendre à l'égard de toute personne une mesure administrative de retrait ou de refus de délivrance de la licence.

Tel peut être le cas à l'égard de toute personne qui aura fait l'objet, sans que cette liste soit exhaustive :

- d'une sanction pénale, privative de liberté ne comportant pas l'application du sursis, pour avoir été l'auteur d'agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs,
- d'une sanction pénale prononcée pour avoir été l'auteur d'agissements de nature à constituer un danger pour la santé et la sécurité physique ou morale des licenciés, en particulier des mineurs ;
- d'une inscription au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes, régi par les dispositions figurant aux articles 706-53-1 et suivants et R. 53-8-1 et suivants du Code de procédure pénale ;
- d'une décision prononcée par une juridiction, une administration ou toute autorité étatique, ayant pour effet de lui interdire, à titre temporaire ou définitif, l'exercice de sa ou ses fonction(s) ;
- d'une interdiction judiciaire ou administrative de stade dans les conditions des articles L. 33211 à L. 332-13, L. 332-16 et R332-1 et suivants du Code du Sport.

Une telle mesure administrative ne constitue pas une sanction, mais la Ligue la prononce néanmoins par décision motivée, après avoir recueilli les observations de la personne concernée.

Le retrait de la licence est définitif, mais peut être associé à un refus de délivrance jusqu'à un terme (date ou événement) déterminé. Si la personne concernée est détentrice ou sollicite la délivrance de plusieurs licences, la mesure administrative peut les viser toutes, ou se limiter à une partie d'entre elles.

Concomitamment, le Comité de Direction saisira la Commission régionale de discipline afin que celle-ci prononce d'éventuelles sanctions disciplinaires à l'encontre du licencié concerné au regard de l'infraction commise ayant entraîné sa condamnation pénale.

Christophe FUGERAY, Directeur Général, dit avoir été alerté de la présence sur le banc de touche de deux éducateurs étant actuellement sous une mesure d'interdiction d'exercer.

Il est précisé que leurs clubs respectifs ont été avisés de cette interdiction (un club de Haute Vienne, l'autre de Charente Maritime). Devant une telle situation, la LFNA doit procéder au retrait immédiat de ces licences et transmettre les dossiers à la C.R.de Discipline, pour suite à donner.

⇒ Accord unanime des membres du Comité de direction

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 29/11/2024 A PUYSMOYEN

PAGE 7/7

Opération fédérale - Week-end à Clairefontaine les 29 et 30 mars 2025

Délégation LFNA : 59 personnes

Répartition par districts :

Districts :	16	17	19	23	24	33	40	47	79	64	86	87	LIGUE	
Totaux licences	13 040	16 849	8 728	5 042	13 189	45 967	12 011	8 457	17 369	20 588	17 110	11 973		190 323
Nombre de bénévoles à désigner	4	5	3	3	4	10	4	3	5	5	5	4	4	59

Rappel des critères :

- . Être bénévole licencié dirigeant ou volontaire de club comptant moins de 7 ans d'ancienneté
- . les conjoints des bénévoles ne sont pas conviés à moins qu'ils ne soient eux-mêmes licenciés bénévoles de moins de 7 ans (dans ce cas, le préciser pour prévoir une chambre double)
- . être âgé au minimum de 18 ans à la date de l'évènement. Les mineurs ne sont pas acceptés.
- . A minima trois bénévoles désignés par district
- . Être au maximum 2 bénévoles du même club afin de récompenser un maximum de clubs
- . Mixité des participants
- . les Présidents de Ligues et Districts ne sont pas retenus pour ce dispositif.

Modalités de déplacement :

- . Départ d'un bus depuis Le Haillan à 5h30 (nuitées sur place) puis arrêts successifs à Saint André de Cubzac, Angoulême et Poitiers.
- . Pause déjeuner en cours de route - Arrivée au Centre National du Football de Clairefontaine à 14 h
- . Départ de Clairefontaine le dimanche à 11 h (arrêts identiques à l'aller) – possibilité de commander des paniers repas pour le retour.

Fin de réunion à 21 h 25

Le Président, François GRENET

La Secrétaire Générale, Catherine VEYSSY